



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 05/23 : CONVENTION DE DONATION

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

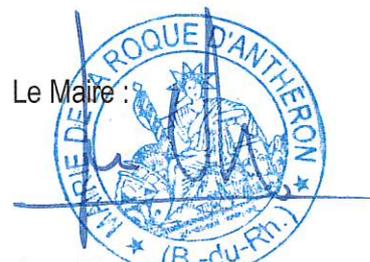
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la convention de donation établie entre le Fonds de Dotation « Résonances » représenté par Monsieur PRIEUX Pierre, Président et la Commune de la Roque d'Anthéron,

APPROUVE la convention de donation,

DIT que l'œuvre est cédée à titre gratuit et sans contrepartie

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 17 janvier 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le 20/01/23
Et de la notification sur le site internet de la commune le 20/01/23
Notification le 20/01/23

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE
le 20/01/2023

Application agréée E-legalite.com